



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211206_11

Séance du 6 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 16

Date de la convocation

30 novembre 2021

Date d'affichage du compte rendu

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Camille BARBAZ (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Olivier BOILLOT (procuration Gérard MUGNIOT), Aurore BRULPORT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Projet de nouveau château d'eau du SIE du Centre Est du Jura, avis de principe

M. le Maire fait part aux élus du récent courrier du président du syndicat intercommunal des eaux du Centre Est du Jura, dans lequel il porte à la connaissance de la Commune un projet de création d'un nouveau réservoir de tête, qui assurerait l'alimentation en eau de la commune mais aussi des communes voisines.

Ce projet permettrait de résoudre les problèmes de pression à Mignovillard et à Communailles (particulièrement lors des dépannages de Bief-du-Fourg), d'améliorer la défense contre l'incendie, de prendre en compte l'évolution de la population du village et de renouveler la conduite vétuste dans la rue de Mibois.

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et président du SIE du Centre Est précise que, pour fournir une bonne pression, le nouveau réservoir doit être situé sur un point aussi haut que possible. Il est envisagé d'installer ce nouveau réservoir sur quelques dizaines de mètres carrées de terrain communal situés au niveau des lieux-dits La Lièvre / Le Rechaud (entre la route de Mibois et la Sauge).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 039-200057115-20211206-DCM_20211206_11-DE



Pour poursuivre les études, l'accord de principe pour la vente du terrain nécessaire est sollicité. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE